



# Forêt et Cervidés

## Pour une gestion durable des territoires



Certifié ISO 14001



## Pourquoi des fiches thématiques : forêt - cervidés ?

Le Pays de grande Sologne a adopté le 18 décembre 2006 la Charte Forestière du Territoire élaborée par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Centre.

Cette charte, entérinée par le Préfet du Loir-et-Cher par un arrêté du 23 mars 2007, a été signée le 21 avril 2007 par les deux associations de Propriétaires Solognots : **Comité Central Agricole de la Sologne (CCAS)** et **Action Dynamique Sologne (ADS)** qui souhaitent s'impliquer activement dans la conservation et la mise en valeur de l'espace naturel solognot.

Parmi les grands axes de valorisation retenus dans la Charte figure «le développement d'une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier solognot».

Cela suppose une attention particulière, car le développement de la forêt et celui des grands animaux ne sont pas automatiquement compatibles.

C'est pour aider les gestionnaires de cet espace (*forestiers, chasseurs, propriétaires, agriculteurs, etc...*) qu'ont été élaborées les 10 fiches ci-jointes.

Elles ont été rédigées par le CRPF Ile de France et du Centre, en étroite collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher. Ces fiches ont fait l'objet

de concertation avec le CCAS et l'ADS, ainsi qu'avec le Pays de Grande Sologne et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Loir-et-Cher.

Merci à la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher, à l'Unité de recherche Ecosystèmes Forestiers du Cemagref, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Loir-et-Cher et aux associations de propriétaires forestiers pour leur relecture attentive.

Ces fiches sont présentées de manière très concrète, avec de nombreuses illustrations, pour aider les responsables à comprendre les situations et à agir dans une perspective de moyen-long terme adaptée au rythme de la forêt.

Elles sont particulièrement destinées aux propriétaires forestiers, titulaires d'un **plan simple de gestion** ainsi qu'aux demandeurs de **plans de chasse grand gibier**.

Nous espérons qu'elles leur seront utiles et nous serons heureux de recevoir des observations et des suggestions de la part des lecteurs.

Le Président du Comité Central  
Agricole de la Sologne  
Gilles Durant des Aulnois

Le Président d'Action  
Dynamique Sologne  
Michel Salomon

Le Président du CRPF  
Ile-de-France et Centre  
Geoffroy de Moncuit

Le Président de la Fédération des  
Chasseurs du Loir-et-Cher  
Hubert-Louis Vuitton

Fédération Départementale des Chasseurs  
36 rue des Laudières 41353 Vineuil - Tél. 02.54.50.01.60

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre  
43, rue du Bœuf Saint-Paterne 45000 Orléans - Tél. 02.38.53.07.91

**Fiche 1**

*La forêt et les cervidés :  
deux objectifs de gestion  
complémentaires.*

**Fiche 2**

*Ecologie et besoins alimentaires  
du cerf élaphe et du chevreuil.*

**Fiche 3**

*Dynamiser la gestion des taillis et  
favoriser une mosaïque de peuplements.*

**Fiche 4**

*Préserver les parcelles en régénération  
et valoriser les peuplements de résineux.*

**Fiche 5**

*Créer et entretenir des milieux ouverts.  
Préserver les biotopes particuliers.*

**Fiche 6**

*Aménager les points d'eau de la forêt  
et implanter des cultures à gibier.*

**Fiche 7**

*Valoriser les structures linéaires de votre forêt.*

**Fiche 8**

*Ce qu'il faut éviter de faire... Quel cadre juridique ?*

**Fiche 9**

*Exemples et coûts de réalisation.*

**Fiche 10**

*Quels sont les moyens ? Où se renseigner ?*



# La forêt et les cervidés : deux objectifs de gestion complémentaires

Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Coupe d'ensemencement

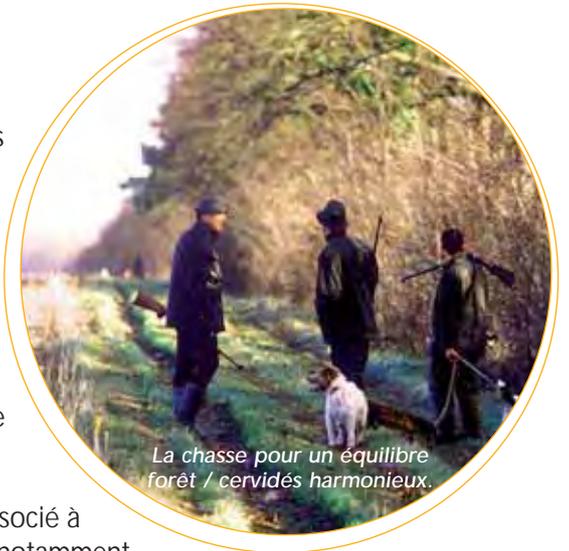
## Des outils de gestion à appliquer et à respecter :

*Pour la forêt* : les documents de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) permettent :

- de connaître sa forêt, et de se fixer des objectifs de gestion sylvicole, cynégétique et environnementale,
- d'adapter une sylviculture aux différents types de peuplements forestiers,
- d'être dispensé de certaines autorisations de coupe,
- d'assurer une gestion durable pour les générations suivantes,
- de respecter des engagements pris en terme d'allègements fiscaux ou d'attribution d'aides pour des investissements forestiers.

## *Pour les cervidés* : le plan de chasse.

- Il fixe un nombre d'animaux qui doivent être prélevés pendant une saison de chasse en fonction des populations présentes sur le territoire. Son objectif est d'assurer une gestion durable des populations de gibier et de préserver la qualité et la pérennité de leurs habitats naturels. Le détenteur d'un droit de chasse dispose de moyens de recours s'il n'est pas satisfait de l'attribution concernant sa demande de plan de chasse.
- Chaque type de peuplement forestier peut être associé à une **fonction cynégétique** : refuge et/ou nourriture, notamment en fonction de son couvert. Le gestionnaire doit agir en amont en terme de sylviculture et optimiser l'équilibre entre les objectifs sylvicoles et cynégétiques.
- Certaines interventions sylvicoles et aménagements permettent de maintenir ou d'améliorer les capacités d'accueil de ces milieux, afin de **maintenir l'état boisé** et en même temps conserver un patrimoine forestier et cynégétique de qualité.



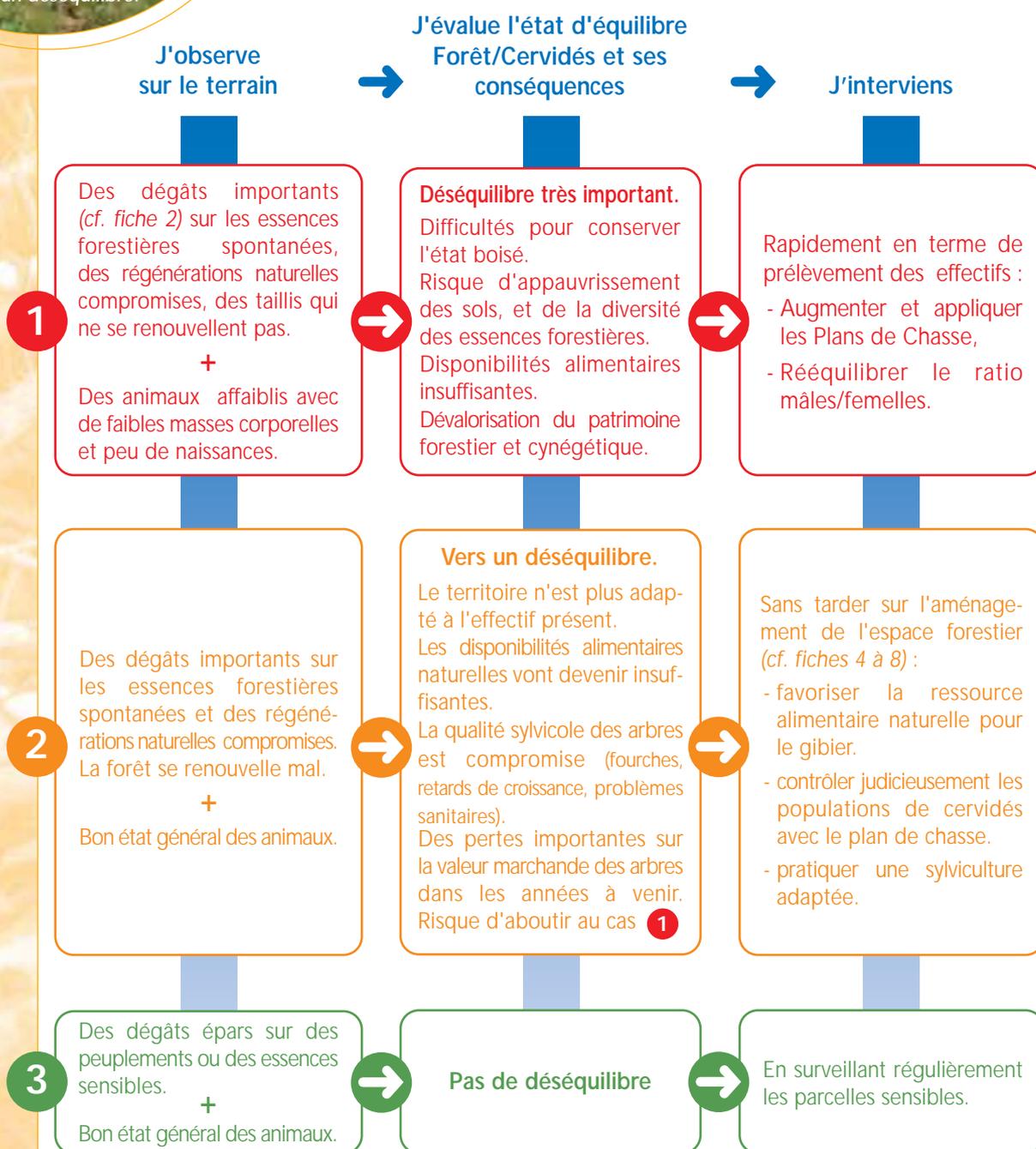
La chasse pour un équilibre forêt / cervidés harmonieux.

Les cervidés ne se gèrent pas sans la forêt et inversement. Les coupes de bois ne dérangent pas le gibier, elles assurent des apports en nourriture et le refuge.



Régénération compromise : vers un déséquilibre.

## Savoir observer la forêt, les cervidés et diagnostiquer un état d'équilibre sylvo-cynégétique :



Agissez dès à présent pour assurer la pérennité de votre patrimoine forestier et cynégétique. L'impact sur les peuplements forestiers est d'autant plus fort lorsque les abrutissements importants se répètent année après année.

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - C.Pint-Girardot (DRIAF) «photo chasseurs» - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33

# Ecologie et besoins alimentaires du cerf élaphe et du chevreuil



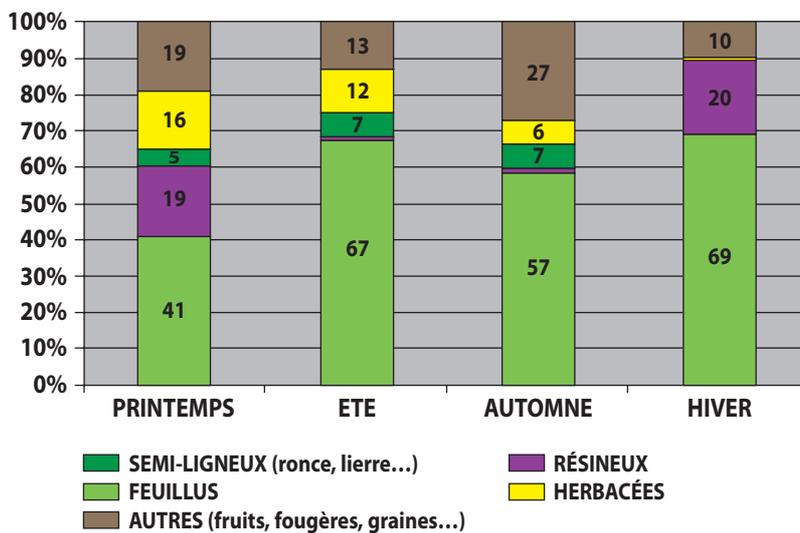
Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...

## Connaître les besoins alimentaires et le comportement des cervidés pour gérer en conséquence sa forêt

Exemple d'une étude réalisée par l'ONCFS dans la réserve Nationale de la Petite Pierre (Bas-Rhin).

*Le chevreuil est un gourmet délicat :*

### Evolution saisonnière de l'alimentation du chevreuil



Petit domaine vital (quelques dizaines d'hectares) et comportement territorial.

Le chevreuil sélectionne ses aliments.

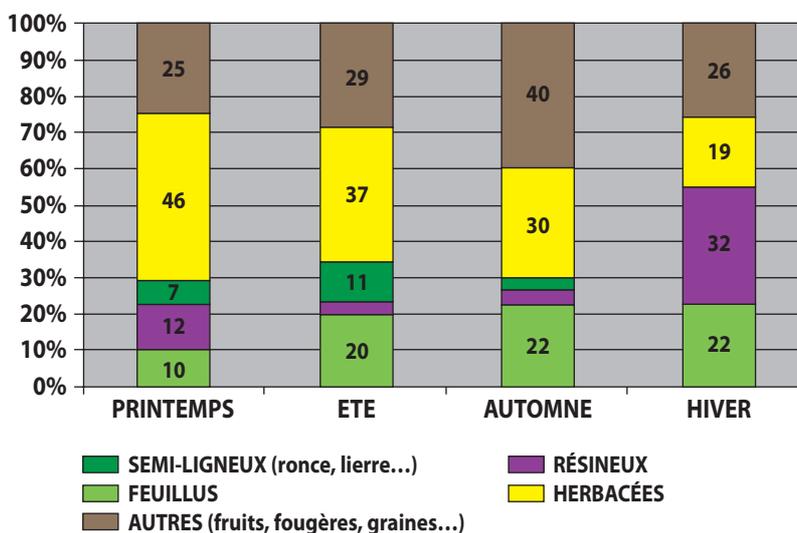
Les semi-ligneux (ronce, lierre, ...) sont majoritairement consommés durant toute l'année. Ils **représentent 2/3** de l'alimentation hivernale.

Les ligneux sont également fortement consommés, les résineux le sont principalement en hiver et au printemps et les feuillus au cours de leur stade de végétation. Lorsqu'il n'y a pas de résineux ce sont les **feuillus** qui compensent.

Source : M. Delorme ONCFS

*Le cerf est un gros consommateur :*

### Evolution saisonnière de l'alimentation du cerf



Grand domaine vital (quelques centaines, voire milliers d'hectares) et comportement grégaire.

Le cerf est plus herbivore que le chevreuil.

Les **herbacées** sont majoritairement consommées durant le printemps, l'été et l'automne.

L'été, les **feuillus** et les semi-ligneux sont également très appréciés.

L'hiver, les **résineux** subissent la plus forte pression de la part du cerf. En fin d'hiver, les écorces de châtaigniers, d'érables ou autres bois à écorces fines sont très convoités.

## Savoir identifier les dégâts du gibier



Abroustissement sur chêne

**Abroustissement (chevreuil et cerf) :** dégâts alimentaires sur les jeunes pousses. Les jeunes plants forestiers et les rejets de taillis sont consommés notamment au printemps (jusqu'à 1.20 m de hauteur pour le chevreuil et 1.80 m pour le cerf).

**Retard de croissance, déformation de la tige, mortalité si abroustissement continu sur plusieurs années,** à rechercher dans les parcelles en régénération, les jeunes plantations, les coupes de taillis.

**Frottis (chevreuil et cerf) :** dégâts comportementaux. Les jeunes plants sont frottés par le chevreuil de mars à avril, au moment de la fraie des bois ou pour le marquage du territoire en été. Le cerf se frotte au moment du brame en août-septembre.

**Cassures et dessèchement des tiges,** à rechercher sur des tiges de diamètre inférieur à 3 cm pour les frottis de chevreuil.



Frottis sur jeune tige.



Ecorçage sur châtaignier.

**Ecorçage (cerf) :** dégâts alimentaires. Les baliveaux sont écorcés toute l'année. En juin-juillet, les mâles se frottent aux arbres pour perdre leur velours.

**Altère le bois et favorise le développement de parasites, de maladies et de dessèchements de la tige,** à rechercher sur les essences à bois tendre, frênes, saules, châtaigniers et tous les résineux. Des résineux de plus de 30 cm de diamètre peuvent être écorcés par les cerfs et dépérir.

## Avoir des notions en terme de dynamique des populations

**Equilibre** entre capacité d'accueil du milieu et densité de grands animaux.

100 cerfs et biches génèrent l'année suivante

100 chevreuils et chevrettes génèrent l'année suivante

35 individus supplémentaires

40 individus supplémentaires

**Déséquilibre** entre capacité d'accueil du milieu et densité de grands animaux.

100 cerfs et biches génèrent l'année suivante

100 chevreuils et chevrettes génèrent l'année suivante

15 individus supplémentaires

10 individus supplémentaires

Les populations les plus fécondes (qui pourront faire l'objet de plus de prélèvements) ne sont pas celles qui sont les plus nombreuses, mais celles qui sont adaptées à la capacité d'accueil du milieu, et en particulier aux ressources alimentaires naturelles.

Source : M. Delorme ONCFS

**Propriétaires, gestionnaires forestiers et cynégétiques : établissez ensemble un diagnostic sur votre territoire, c'est primordial !!!**

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33



# Dynamiser la gestion des taillis et favoriser une mosaïque de peuplements

Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Taillis âgé à éclaircir.

La gestion du couvert forestier :

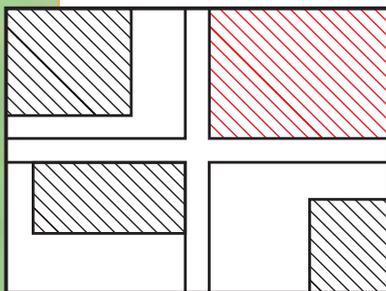
Un facteur clef pour l'apport de ressources alimentaires naturelles et de refuge dans les peuplements forestiers.

## Gérer objectivement les taillis

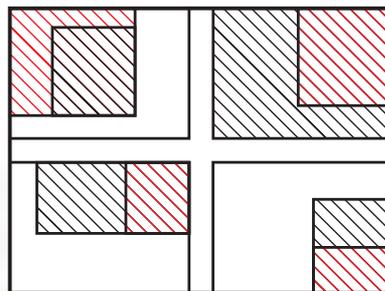
Un taillis âgé à une faible valeur alimentaire pour les cervidés et il a moins de capacité à rejeter. Il est important de programmer des coupes et des éclaircies de taillis à répartir sur la forêt.

Il est préconisé de :

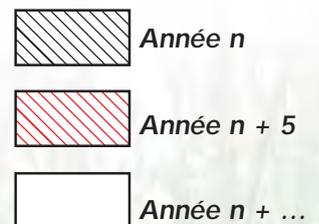
- Effectuer des coupes et/ou des éclaircies de taillis régulièrement et **bien les répartir** dans le temps et dans l'espace au sein du territoire (à privilégier sur des forêts qui présentent une mosaïque d'âge de taillis).



Ce qu'il ne faut pas faire : coupe sur une seule grande parcelle (par exemple > 8ha).



Ce qu'il faut privilégier : échelonner dans le temps les coupes sur l'ensemble des parcelles concernées.



**Remarque :** Le maximum de la valeur alimentaire pour les cervidés d'un taillis est atteint 2 à 3 ans après sa coupe (quand les rejets sont suffisamment développés). Les années suivantes, il y a une rapide diminution de la valeur alimentaire avec l'âge du taillis.

→ **Effets recherchés :** répartir de façon homogène l'offre alimentaire et le refuge pour les animaux au sein de la propriété.

La programmation des interventions forestières dans le **Plan Simple de Gestion**, peut intégrer l'aspect cynégétique (localiser les parcelles en régénération, adapter le calendrier des coupes, répartir dans l'espace les zones de refuges et les zones de gagnage...).

Un tiers des taillis devrait être renouvelé tous les 10 ans, 15 à 20 % des futaies feuillues tous les 20 ans et 15 à 20 % des futaies résineuses tous les 10 ans.



Rémanents sur souches après exploitation.

- Effectuer dans les taillis de bois blancs ou de charmes, des coupes importantes en y maintenant **des ilots ou des brins de chênes, de châtaigniers et de fruitiers** lorsqu'ils sont présents en faible quantité. Des cépées sont également à maintenir en **gainage** autour d'éventuelles tiges d'avenir afin d'éviter le développement des gourmands.

→ **Effets recherchés** : *augmenter la ressource alimentaire et maintenir des zones de refuge durant les premières années après recépage du taillis. Diversification des essences et conservation d'arbres producteurs de graines.*

- Laisser les rémanents sur **les souches de taillis** après exploitation, dans les zones où il y a une forte pression alimentaire du gibier (abrutissements réguliers et soutenus).

→ **Effets recherchés** : *freiner un abrutissement excessif des rejets de souches.*

- Varier les **intensités d'éclaircies** au sein des parcelles. Eclaircies plus fortes au centre et plus légères en périphérie.

Créer une mosaïque de zones plus denses, juxtaposées à des zones moins denses.

→ **Effets recherchés** : *favoriser la quiétude des animaux et les effets de lisières.*

- Répartir les plans de battue **selon les coupes** et les secteurs sensibles.

→ **Effets recherchés** : *se concerter entre propriétaires et gestionnaires de chasse, créer des zones refuge au sein des battues, prélever les animaux au niveau des peuplements sensibles.*

- Exploiter les taillis dès qu'ils sont **commercialisables** :

→ **Effets recherchés** : *favoriser la vitalité des souches et leur capacité de repousse. Raccourcir les rotations pour des apports en nourriture plus fréquents.*



Souche de taillis protégée.

## Privilégier une mosaïque de peuplements forestiers

- La répartition en mosaïque et la juxtaposition de parcelles avec des peuplements variés multiplient **les effets de bordures** et la diversité des milieux. Ainsi, les animaux utilisent ces milieux de manière complémentaire pour se nourrir, s'abriter et se reproduire.
- En fonction des potentialités des stations forestières et en s'appuyant sur des méthodes de sylviculture adaptées, **le gestionnaire** peut favoriser l'équilibre sylvo-cynégégétique **sans recourir à l'apport artificiel de nourriture**.

**Le cerf apprécie les forêts feuillues à sous-bois dégagés et les zones en régénération. Il a également besoin de zones à couvert dense pour s'abriter à la reposée. Le chevreuil préfère les forêts riches à couverts bas. Il apprécie les lisières et les paysages morcelés.**

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33

# Préserver les parcelles en régénération et valoriser les peuplements de résineux



Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Parcelle en régénération.

## Régénération = avenir de vos forêts

- Maintenir une végétation ligneuse d'accompagnement lors des entretiens et des dégagements crée un "gainage-abri" et protège les essences forestières. On ne dégagera alors que la tête des plants (tiers supérieur).
- Dans les secteurs très sensibles aux dégâts des cervidés et dans les parcelles qui s'y prêtent, on privilégiera les **régénérations naturelles** (végétation plus diversifiée pour le gibier) aux plantations qui sont plus appétentes.
- Favoriser les semis naturels de **chênes tauzin** et **fruitiers** (poiriers, pommiers, cormiers, merisier, alisiers, néfliers...), dont les fruits sont appréciés par le gibier.
- Dans les cas extrêmes (ex : zones à forte densité de biches), la mise en place d'une clôture **temporaire** (5 à 10 ans, selon l'espèce visée) est parfois le seul moyen pour protéger les parcelles en régénération.

## Une forêt qui ne peut se régénérer qu'à l'aide d'une clôture est une forêt dont l'équilibre sylvo-cynégétique est compromis :

- Si la vocation de la forêt est **silvicole** : c'est sur la **diminution des effectifs** notamment de biches qu'il faut agir (elle doit porter sur au moins 3 années consécutives). Des indicateurs peuvent être utilisés pour suivre l'évolution de la population de cervidés (se renseigner auprès des Fédérations Départementales des Chasseurs).
- Si la vocation de la forêt est **cynégétique** : les revenus de la chasse peuvent être en partie utilisés pour assurer le **renouvellement des peuplements** forestiers et le maintien de l'état boisé.

- à l'intérieur de l'enclos (à droite de la photo) la parcelle en régénération est protégée jusqu'à ce que l'avenir du peuplement soit assuré.
- à l'extérieur de l'enclos (à gauche de la photo) la forte pression des cervidés a compromis la régénération de la parcelle.

**Attention !!!** Un abroustissement continu des rejets de taillis peut compromettre le maintien de l'état boisé de la parcelle. **Pour autant, il est nécessaire d'exploiter les peuplements arrivés à maturité pour limiter les risques d'accentuer le déséquilibre forêt/gibier.**



Enclos / exclos de régénération.



Futaie de pin sylvestre et régénération.

## Augmenter la disponibilité alimentaire des peuplements résineux

Les peuplements résineux sont souvent trop fermés et sans sous-étage. La qualité et la croissance des arbres y sont souvent compromises. De plus, le manque de lumière, associé bien souvent à la pauvreté des stations, ne permet pas le développement d'une végétation accessible aux cervidés.

### Il est préconisé de :

- Réaliser des élagages et des **éclaircies précoces** et régulières au profit des arbres objectifs lors des coupes d'amélioration pour apporter plus de lumière au sol et favoriser le développement de végétaux au sol.

→ **Effets recherchés** : *favoriser les strates herbacées et arbustives du sous-étage augmentant ainsi les possibilités alimentaires et de refuge pour les animaux. Les arbres se développent plus rapidement et sont de meilleure qualité.*

- Conserver systématiquement les **feuillus** et le **recru naturel** en mélange avec les résineux.

→ **Effets recherchés** : *favoriser le fonctionnement du sol (limiter l'acidité, améliorer l'humus..) et diversifier l'offre alimentaire pour les cervidés.*

- Ne pas faire de regarnis **systématiquement** dans les jeunes plantations si la surface des vides est inférieure à 20%.

→ **Effets recherchés** : *favoriser la diversité d'essences, augmenter l'offre alimentaire sur la parcelle et limiter les coûts d'investissement sur des zones non adaptées.*



Plantations résineuses et un recru naturel.

Pour les forêts dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG), les coupes doivent être conformes au programme de ce document de gestion en respectant les délais et les conditions de réalisation. Cela favorise la capacité d'accueil du territoire pour les animaux, assure un renouvellement durable de la forêt et une valorisation de son patrimoine. Une cohérence doit être affichée entre les objectifs sylvicoles programmés dans le cadre du PSG et les objectifs cynégétiques du propriétaire forestier.

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33

# Créer et entretenir des milieux ouverts

## Préserver les biotopes particuliers



Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Prairie naturelle

Les prairies assurent une grande partie de l'alimentation du cerf. Elles permettent ainsi de prévenir des dégâts sur les forêts et sur les cultures agricoles.

Ces milieux ouverts sont aussi très importants pour la diversité de la flore et de la petite faune. Les prairies peuvent également être fréquentées lors de la période de rut des cervidés.

### Prairies naturelles forestières et péri-forestières

→ *La priorité en Sologne : maintenir les prairies naturelles qui existent et qui ont fortement tendance à se boisier.*

Certaines d'entre-elles peuvent abriter **des habitats** d'intérêt communautaire (Natura 2000), en Sologne par exemple. Dans ce cas, des **Contrats** ou des **Chartes Natura 2000** sont proposés afin d'appliquer des bonnes pratiques de gestion sur ces milieux sensibles. Elles sont encouragées par des dispositifs fiscaux ou des aides financières.

### Prairies artificielles

- Sur des **zones très fermées** et en l'absence de prairies naturelles, il peut être intéressant d'installer des prairies artificielles de 1 à 2 ha pour 100 ha de bois.
- Des clairières de forme allongée peuvent également être créées le **long de chemins forestiers** peu fréquentés, notamment en **exposition ensoleillée** (Est et Sud) ou à proximité d'étangs.
- La création de ces espaces est à privilégier sur des **zones à faible potentiel forestier**, et peut nécessiter une demande d'autorisation de défrichement et un enlèvement des souches pour en faciliter l'entretien. Ces interventions peuvent être mises en avant sous le libellé "équipement de la forêt".
- Certaines Fédérations Départementales des Chasseurs proposent des **aides financières** et **des conseils** pour la mise en place de tels aménagements. Selon les caractéristiques du sol et du climat, plusieurs espèces herbacées sont semées (fétuque, trèfle, dactyle, luzerne, lotier, ray-grass...).
- Pour pérenniser l'efficacité de ces prairies il est indispensable d'établir un **programme d'entretien** (fauchage annuel de préférence après le 15 juillet, apport d'amendements, élagage ou recépage des bordures...).

Prairie artificielle avec du trèfle.

→ *Une surface minimale de 3 à 5 % de prairies sur la surface totale de votre forêt peut permettre d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource alimentaire notamment pour le cerf.*

## Autres milieux ouverts à préserver

Les petites trouées de régénération, les landes humides, sèches, zones tourbeuses, chablis ou autres "vides forestiers" sont souvent fréquentés par les animaux qui recherchent nourriture et quiétude. Ces surfaces peuvent être entretenues temporairement ou à long terme. Il est inutile de s'obstiner à les reboiser lorsqu'elles se situent sur des stations peu intéressantes sur le plan sylvicole. De plus, elles sont très favorables pour la biodiversité.



Ces autres milieux ouverts créent, à l'intérieur des massifs forestiers, des zones de gagnage qui assurent une ressource alimentaire complémentaire variée et continue pour les grands animaux durant une grande partie de l'année.

De la même façon que pour certaines prairies naturelles, des habitats d'intérêt communautaire de landes humides ou sèches peuvent faire l'objet de Contrat ou de Chartes Natura 2000 pour leur entretien. L'enrésinement de ces milieux est alors à exclure.

Landes sèches : favorables pour les lapins de garenne.

L. Barbier



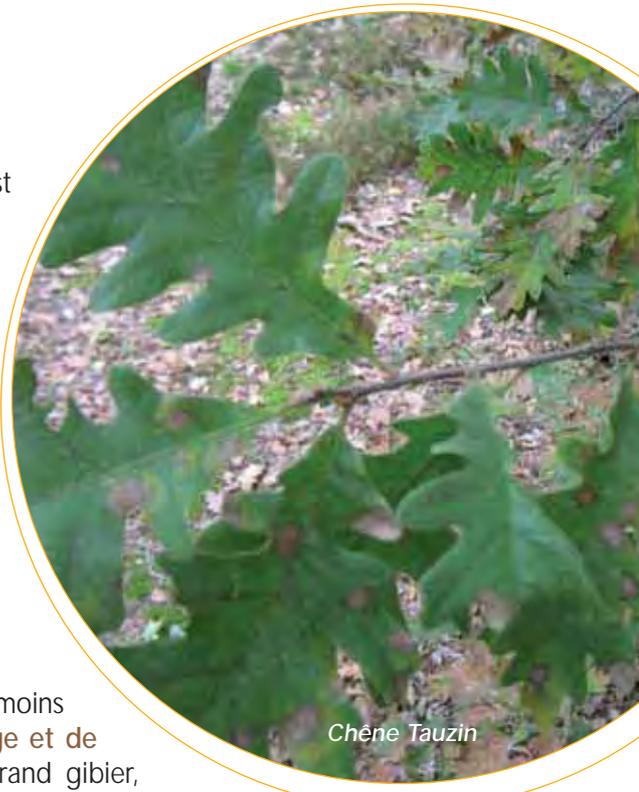
En Sologne, le **chêne tauzin** est à préserver : il est riche en tanin et peu appétent pour le gibier (rameaux et feuilles). Mais ses glands sont très appréciés par le grand gibier. Il peut assurer ainsi un rôle de refuge (taillis ou bouquets dans les landes sèches) et de ressources alimentaires en période de fructification.

*Evitez de transformer les parcelles de chênes tauzin en peuplements résineux, mais privilégiez le traitement en taillis ou taillis avec réserves.*

Les zones marécageuses plus ou moins boisées sont des zones de refuge et de souilles intéressantes pour le grand gibier, car elles sont peu accessibles à l'homme. Il faut éviter de les drainer ou encore d'y créer un étang.



Zone humide avec touradons de molinie.



Chêne Tauzin

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33

# Aménager les points d'eau de la forêt et implanter des cultures à gibier



Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Etang ouvert riche en biodiversité.

## Les bordures d'étangs : zones appréciées par le grand gibier

Les berges en pente douce et ensoleillées des étangs offrent une diversité de plantes aquatiques. Elles sont souvent très appréciées du grand gibier et des oiseaux d'eau.

*Afin de diversifier et de valoriser les berges des étangs, il est conseillé de :*

- Ne pas effectuer des plantations jusqu'à la bordure de l'étang.
- Maintenir les **bordures non boisées**, en limitant l'installation de saules, résineux, bouleaux. Cette végétation ligneuse peut être maintenue sur une partie limitée de l'étang comme zone de refuge.
- Favoriser la présence de **zones ouvertes** (prairies, landes humides, marécages...) en périphérie des plans d'eau et préserver les berges en pente douce.
- Certains étangs peuvent également receler des **habitats Natura 2000** pouvant faire l'objet de contrats. Certaines Fédérations Départementales des Chasseurs proposent des conventions pour l'entretien des bords d'étangs.



Etang fermé pauvre en biodiversité.

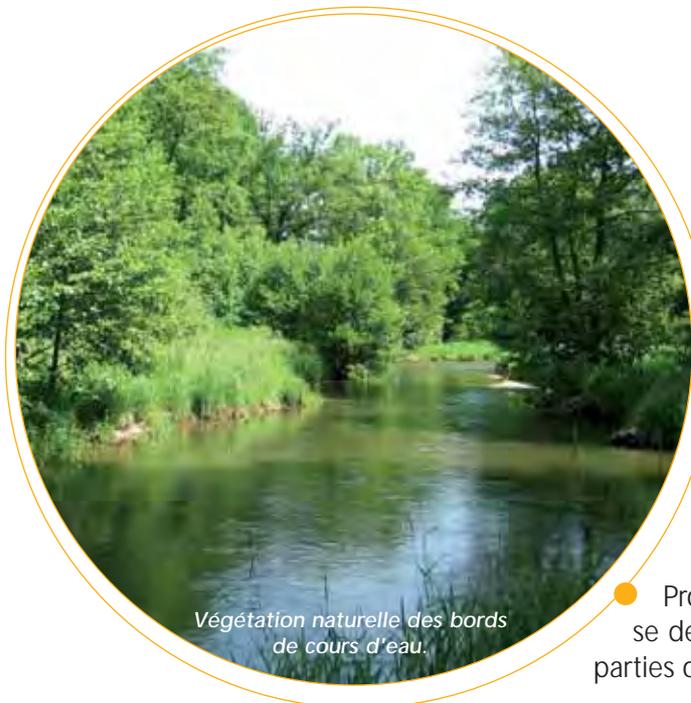
## Les mares intra-forestières

Cerfs et sangliers recherchent ces points d'eau pour s'abreuver et se souiller. Mais les mares aux bordures trop boisées ont une eau qui est moins appréciée.

Veiller à ne pas **combl**er les mares avec des résidus d'exploitation forestière, dégager les bordures de la végétation ligneuse (10 m autour) et **enlever tous les bois morts** ou autres encombrés qui "pourrissent" dans l'eau.



Mare couverte par des lentilles d'eau, peu fréquentée par les cervidés.



Végétation naturelle des bords de cours d'eau.

## Les bords de cours d'eau

La forte diversité de la flore et des strates qui composent ces milieux leur confèrent un rôle de refuge apprécié par la faune. Ce sont également des corridors écologiques, favorables pour le déplacement des animaux.

- Proscrire les plantations jusqu'au bord du cours d'eau, mais laisser se développer la **végétation naturelle**. Assurer une alternance de parties ombragées et ensoleillées.

## Les cultures à gibier

Une culture à gibier est un investissement : elle doit être efficace, adaptée au milieu et judicieusement localisée.

### Méthode et mise en œuvre :

- Une culture à gibier (crucifères, céréales...) doit apporter un **complément** alimentaire pour le gibier durant toute l'année.
- Ne pas installer le même type de culture sur la même parcelle d'une année sur l'autre **au risque d'appauvrir** rapidement les sols.
- Protéger la culture jusqu'à ce qu'elle atteigne un **stade suffisant pour son efficacité**. Elle doit être d'une surface suffisante et si possible supérieure à 1ha.
- Eviter d'installer des cultures à proximité de zones où les **peuplements forestiers sont sensibles** (zones en régénération, plantations..), mais aussi à **proximité de routes** (risques de collision et de braconnage).



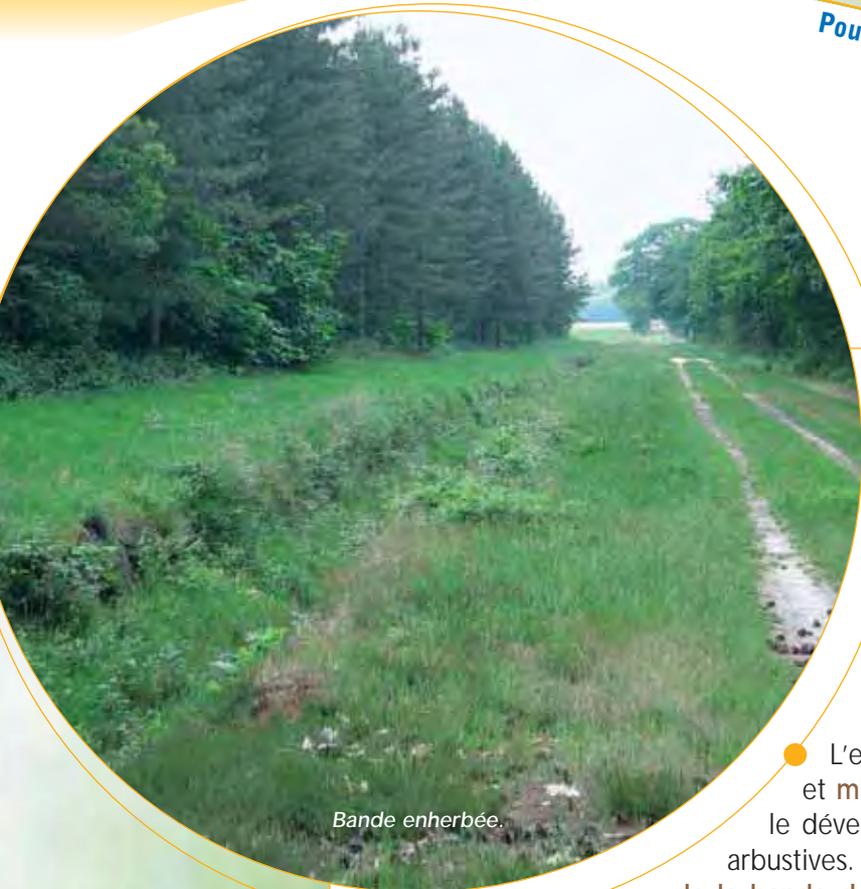
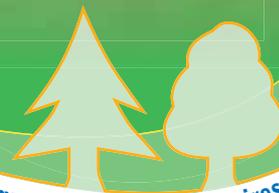
Clôture de protection pour culture à gibier.

Les cultures concentrent les animaux sur un secteur déterminé et leur attrait est souvent de courte durée. Il est préférable de rechercher une diversité alimentaire sur une plus longue période d'efficacité par exemple en couplant cultures à gibier et entretien des prairies.

# Valoriser les structures linéaires de votre forêt



Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Bande enherbée.

## Dessertes forestières, chemins de débardage

Les chemins de débardage et les voies d'accès pour les grumiers en forêt sont des infrastructures indispensables pour mobiliser les bois dans de bonnes conditions. Ce réseau de dessertes peut également offrir au gibier une ressource alimentaire complémentaire tout au long de l'année sur l'ensemble de la forêt.

- L'emprise des chemins et des carrefours peut être élargie et mise en lumière (5 m de part et d'autre), cela favorise le développement de la végétation des strates herbacées et arbustives. Cela permet également de limiter les dégradations de la bande de roulement avec une meilleure évaporation de l'eau. Le tir du grand gibier en sera d'autant plus sécurisé.

- Pour le **cerf**, privilégier les herbacées et pour le **chevreuil**, on recépera régulièrement les essences arbustives.
- Les peuplements situés de part et d'autre du chemin peuvent être éclaircis pour favoriser le développement d'une végétation basse de bordure.
- A proximité des zones de refuge, il est possible de préserver la quiétude des animaux en maintenant la végétation haute des bordures des chemins. Privilégier une fauche tardive après le 14 juillet.

## Cloisonnements sylvicoles

Les cloisonnements facilitent les opérations sylvicoles dans les parcelles et fournissent des avantages en matière cynégétique.

- La mise en lumière de bandes de 2 à 4 mètres de large, disposées tous les 15 à 20 m, contribue à augmenter la diversité floristique et l'offre alimentaire pour la faune. Elle multiplie aussi les effets de lisières internes à la forêt, qui sont favorables pour le chevreuil, et favorise les actions de chasse.



Cloisonnement sylvicole dans un gaulis-perchis.



Cloisonnement d'exploitation

Les animaux utilisent préférentiellement **les cloisonnements** pour se déplacer et pour s'alimenter. Ainsi les essences de bordures sont préférentiellement abruties, alors que **les arbres situés dans les interbandes sont préservés**. Ces zones sont également favorables au petit gibier qui y trouve refuge, nourriture et lumière.

Les cloisonnements doivent être installés dès la mise en **régénération des parcelles** ou dès le plus jeune âge dans les plantations en privilégiant une orientation Est/Ouest afin de favoriser au maximum la durée d'ensoleillement.

Conserver une végétation dense et haute aux jonctions des cloisonnements et chemins forestiers pour maintenir une certaine quiétude des animaux. Eviter également de faire déboucher directement les cloisonnements sur un chemin très fréquenté au risque de voir les animaux se décanonner très rapidement.

## Emprise des lignes électriques ou de gaz, lignes de tir, pare-feu

Les emprises des lignes électriques et les pare-feux sont généralement faciles d'accès pour l'entretien et offrent au gibier des zones de gagnage importantes dans un massif forestier. Associés à des lignes de tirs, ces aménagements assurent une sécurité pour les chasseurs et améliorent leur efficacité.

(Par exemple des conventions avec EDF existent : EDF défriche l'emprise de la ligne électrique et le propriétaire en assure l'entretien).



Les cervidés apprécient les emprises des lignes électriques entretenues.



Faon

- Afin de préserver la fructification des plantes et la quiétude nécessaire en période de naissances pour le gibier, il est conseillé de **faucher ou de girobroyer annuellement** avant la fin du mois de mars ou après le mois de juillet. Installer une barre d'effarouchement devant la faucheuse peut être très efficace pour sauver petit et grand gibier.
- Il est possible de laisser des zones en hautes herbes sur de grandes longueurs et de les entretenir au fur et à mesure pour créer **une diversité de milieux** et des zones de refuge pour la faune.

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33



# Ce qu'il faut éviter de faire... Quel cadre juridique ?

Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



Cerf et biche dans une zone de gagnage.

Une forêt non exploitée, avec une sylviculture peu dynamique se dévalorise :

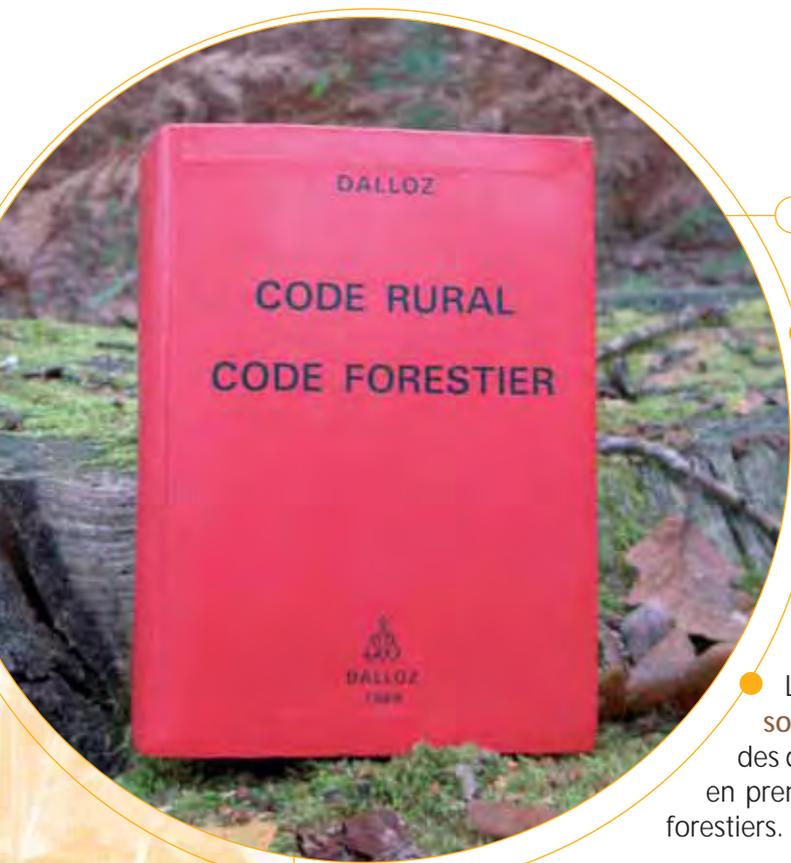
→ **Peu de ressources alimentaires naturelles pour le gibier sans faire de coupes de bois.**

Une trop forte population de gibier se dégrade et dégrade le milieu :

→ **Un contrôle judicieux des densités de population de grand gibier permet de limiter les risques sanitaires.**

## Ce qu'il ne faut pas faire

- Négliger la concertation entre le propriétaire, le locataire de chasse, et le gestionnaire forestier, sur l'équilibre sylvo-cynégétique et la gestion du territoire forestier **risque d'entraîner une densité de gibier trop importante et néfaste aux efforts de renouvellement des peuplements.**
- Ne pas effectuer d'action de chasse au sein de sa forêt, crée des zones de trop grande quiétude et risque d'**occasionner des concentrations d'animaux et des dégâts importants en forêt voire sur les cultures agricoles voisines.**
- Ne pas réaliser correctement le Plan de Chasse **favorise le déséquilibre forêt-gibier.**
- Ne pas effectuer de coupes de bois de façon régulière sur une forêt au couvert trop fermé, **empêche l'arrivée de lumière au sol et le développement de la végétation**, qui est synonyme de ressource alimentaire et de refuge pour la faune.
- Engager des investissements forestiers sur les parcelles où les stations ne sont pas propices à la production forestière **coûtera cher pour un résultat décevant**. Il est préférable de gérer ces parcelles **pour la biodiversité** (habitats Natura 2000) et/ou **pour la chasse** (coupes et éclaircies de taillis, prairies...).
- Installer des clôtures en périmètre de propriété non franchissables par le grand gibier **limite les échanges de populations et la libre circulation du gibier (risque de concentration des animaux).**
- Effectuer un agrainage intensif sur son territoire, **inféode les animaux et ne diminue en rien les problèmes de dégâts forestiers (écorçage...)** et peut, hors période des semis de cultures agricoles, **aboutir à des déséquilibres de population de grand gibier.**
- Délaisser la gestion forestière au profit unique de la gestion cynégétique **engendre un vieillissement et des difficultés de renouvellement des peuplements.**
- Positionner des miradors en bordure de chemins communaux et de voies publiques peu poser des problèmes de sécurité, **le tir en direction de ces voies étant strictement interdit.**



## Gestion forestière et cynégétique : quelles références juridiques ?

- Le choix prépondérant de l'objectif cynégétique comme objectif prioritaire ne doit en aucun cas aboutir à une **dégradation** de la forêt.
- L'occupation du milieu par les **cervidés** s'étale généralement **au-delà de la surface d'une propriété**. Les différents partenaires (forestiers, chasseurs, agriculteurs...) ont tout intérêt à **se concerter** pour s'accorder sur des objectifs de gestion de grand gibier en prenant en compte les intérêts de chacun.
- La législation stipule que les propriétaires forestiers **sont responsables et tenus**, notamment dans le cadre des documents de gestion, de **fixer leur objectif cynégétique** en prenant en compte la durabilité et la diversité des habitats forestiers.

### Code forestier :

- Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire.
- Le propriétaire qui élabore un plan simple de gestion doit préciser "la stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse,(...) en conformité avec ses choix de gestion sylvicole."
- Il précise que le plan simple de gestion doit identifier "les espèces de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse (...), l'évolution prévisible des surfaces sensibles aux dégâts, la surface des espaces ouverts en forêt permettant l'alimentation des cervidés, ainsi que des indications sur l'évolution souhaitable des prélèvements."

### Code de l'environnement :

- "Le plan de chasse et son exécution doivent assurer un équilibre sylvo-cynégétique permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire."

**Attention !!!** Sur des territoires où les densités des cervidés sont trop importantes, le maintien de l'état boisé de parcelles forestières peut être compromis, remettant ainsi en cause les engagements souscrits : réduction des droits de mutation (Monichon), réduction pour ISF, aides aux investissements forestiers, garanties de gestion durable, écocertification...

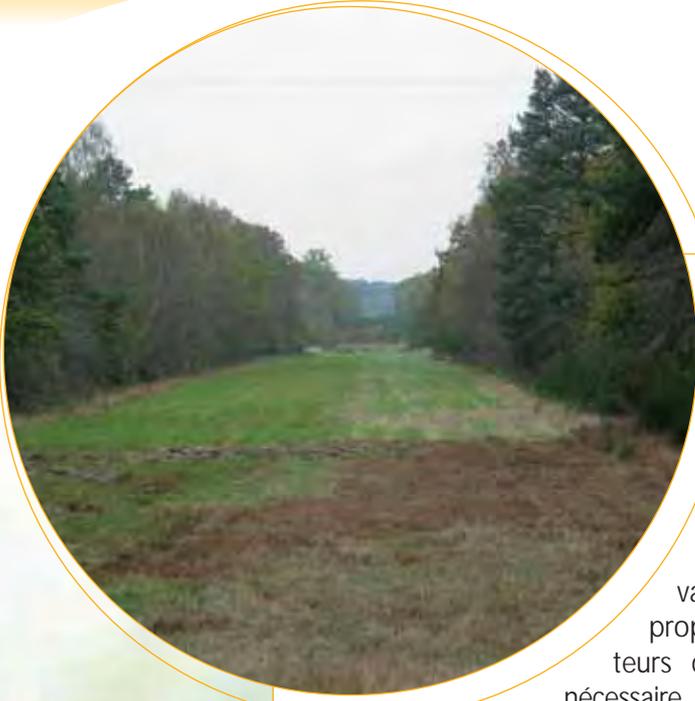
**S'assurer d'un bon équilibre entre forêt et gibier, c'est garantir un milieu forestier et une population de gibier de qualité pour les générations futures...**

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33

# Exemples et coûts de réalisation



Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...



## Exemple 1

Ce pare-feu de 12 m de large en Sologne (à gauche) et cette ancienne prairie avec des bandes de 8 m de large (à droite) sont régulièrement fauchées ou girobroyées. Ces espaces assurent une ressource alimentaire herbacée importante pour les cerfs et sécurisent les lignes de tir en action de

chasse. Le coût du broyage et/ou du fauchage est très variable, en général les propriétaires ou des agriculteurs disposent du matériel nécessaire à ce type de travaux.

Pour un linéaire (par exemple pour une largeur de 3 m minimum) les prix peuvent varier de 0.25 €/ml à 0.35 €/ml, ou de 500 à 700 € la journée, hors coût de transport du matériel (coûts estimés à titre indicatif après consultation d'entreprises de travaux en 2007).



## Exemple 2

L'élagage de résineux (exemple *pin laricio* élagué photo à gauche) permet à la fois d'améliorer la qualité de l'arbre et de favoriser l'arrivée de la lumière au sol pour un sous étage plus dense et plus diversifié favorable aux cervidés. Les coûts d'élagage sont de l'ordre de 550 €/ha pour une hauteur de 5 à 6 m de haut. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. (coûts plafonds HT, hors maîtrise d'œuvre : arrêté de la préfecture de la région Centre et du Loiret, octobre 2007).



## Exemple 3

La protection de cette parcelle de feuillus en régénération (de 3ha) avec des fils électriques jusqu'à 1m 20, peut être indispensable dans des secteurs où les densités de cervidés sont très fortes. Un plan de chasse qui n'est pas réalisé est un facteur d'accroissement des populations et de pression sur la forêt. Il engendre des coûts élevés de protection. Protéger est un constat d'échec. Les coûts d'une clôture électrique de 3 fils (0.40, 0.70, 1.30 m de haut) hors la pose, l'entretien et l'électrificateur est de l'ordre de 1.5 €/m (coûts estimés 2006).





### Exemple 4

L'entretien et l'élargissement de ces chemins forestiers enherbés et ensoleillés assurent une ressource alimentaire naturelle pour les cervidés mais aussi un assainissement de la bande de roulement. Les coûts de dessouchage de l'emprise peuvent varier de 0.65 € à 1 € le m<sup>2</sup> hors évacuation des souches (coûts indicatifs après consultation d'entreprises de travaux en 2006).



### Exemple 5

Mise en place d'une culture à gibier et d'une prairie artificielle de 2 ha en création en 2004 (à gauche) et la même en 2007 (photo à droite). Cette prairie composée essentiellement de trèfle assure des ressources alimentaires toujours disponibles et durant toute l'année.



#### Quelques cultures à gibier appréciées par les Cervidés :

Espèces	Période de semi	Dosage	Coûts indicatifs*
Chou	mai/juillet	5 kg/ha	9 €/kg
Colza	juin/août	15 kg/ha	24 €/10 kg
Sarrasin	mai/juillet	40 kg/ha	50 €/25 kg
Radis	mai/juillet	10 kg/ha	33 €/10 kg

\*Après consultations de tarifs en 2007

#### Quelques types de prairies appréciées par les Cervidés :

Espèces	Période de semi	Dosage	Coûts indicatifs*
Fétuque des prés	print/autom	20 kg/ha	39 €/10 kg
Ray-Grass anglais	print/autom	30 kg/ha	25 €/10 kg
Trèfle blanc nain	print/autom	10 kg/ha	52 €/10 kg
Trèfle violet	print/autom	20 kg/ha	44 €/10 kg

\*Après consultations de tarifs en 2007.

Les mélanges tels que 2 graminées, 1 crucifère et 1 légumineuse ou encore pour une prairie 2 graminées et 1 légumineuse peuvent être riches et très appétants, notamment pour les cervidés.

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33



# Quels sont les moyens ? Où se renseigner ?

Pour une gestion forestière et cynégétique durable des territoires...

Des outils et des moyens existent pour favoriser une gestion complémentaire forêt-gibier, renseignez-vous auprès des structures compétentes.

## Quels moyens ? Quels outils ?

Gestion des densités de grand gibier :	<p><i>Plan de chasse avec réalisation des attributions.</i>  <i>Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.</i>  <i>Organisation de chasses durant toute la période si nécessaire.</i>  <i>Formation des chasseurs.</i>  <i>Battues administratives.</i></p>
Evaluation et évolution des populations	<p>Comptage aux phares, enquête brème, approche et affût combiné, poussée sur secteur échantillon, indices kilométriques, observations de terrain par le personnel technique des Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC), gestionnaires forestiers et Groupements d'Intérêt Cynégétique.            Analyses biométriques sur les animaux prélevés.</p>
Valorisation de la venaison	<p>Formation des chasseurs à l'hygiène alimentaire.            Information des chasseurs sur les possibilités de vente de venaison.            Projet de plate-forme de transformation du grand gibier (Pays de Grande Sologne).</p>
Gestion des forêts et des milieux associés :	<p><i>Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Centre.</i>  <i>Plan Simple de Gestion.</i>  <i>Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.</i>  <i>Règlement Type de Gestion.</i>  <i>Certification Forestière PEFC.</i></p>
Valorisation des bois d'éclaircies résineuses, de coupes de taillis, d'opérations d'entretien de milieux ouverts (landes, prairies...)	<p>Filière bois bûche.            Filière sciage et bois ronds.            Filière bois-énergie avec la transformation en plaquettes forestières.            Filière bois d'industrie.</p>
Aménagements de l'emprise des dessertes forestières.	<p>Schémas de desserte forestière.            Défense des Forêts Contre les Incendies (voie d'accès et pare-feu).</p>
Entretien de milieux ouverts (landes humides, landes sèches, prairies naturelles...)	<p>Contrat ou Charte Natura 2000.            Convention pluriannuelle d'exploitation agricole.</p>
Entretien des bords d'étangs et bords des cours d'eaux	<p>Contrat ou Charte Natura 2000,            Conventions avec les FDC.</p>
Création de prairies artificielles, cultures à gibier	<p>Conventions, conseils pratiques avec les FDC.            Mélange de semences disponible au sein des FDC.            Mesures de défense des forêts contre les incendies.</p>
Protection des cultures	<p>Mise à disposition de clôtures électriques par certaines FDC.</p>

## Qui contacter en Loir-et-Cher ?

### Aspects réglementaires, plans de chasse, dégâts de gibier, associations cynégétiques :

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) : Tél. 02.54.90.96.00  
17 quai de l'Abbé Grégoire 41012 Blois.

Office National de la Chasse et la Faune Sauvage (ONCFS) : Tél. 02.54.87.14.14  
Zone industrielle 41220 Saint Laurent Nouan

Direction Régionale de l'Environnement du Centre (DIREN) : Tél. 02.38.49.91.91  
5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans

Fédération Départementale des Chasseurs : Tél. 02.54.50.01.60 - 36 rue des Laudières 41353 Vineuil

Union des GIASC : 36 rue des Laudières 41353 Vineuil.

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier : 36 rue des Laudières 41353 Vineuil

### Études, organismes scientifiques :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, délégation Centre-Ile-de-France :  
Tél. 02.38.49.82.30 - 5, avenue Buffon 45100 Orléans.

CEMAGREF Unité de recherche Ecosystèmes Forestiers : Tél. 02.38.95.03.30  
Domaine des Barres, 45290 Nogent-sur-Vernisson.

### Gestion Forestière, formation, conseils techniques :

Syndicat des Forestiers Privés du Loir-et-Cher : Tél. 02.54.55.80.00 - 12, rue Jean Joly 41000 Blois.

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre : Tél. 02.38.53.07.91  
43, rue du Bœuf Saint-Paterne 45000 Orléans.

Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher : Tél. 02. 54.55.20.00  
11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe Zone de l'Erigny 41018 Blois.

FOGEFOR Centre : Tél. 02.38.53.07.91 - 43, rue du Bœuf Saint Paterne 45000 Orléans.

Coopératives Forestières, Experts Forestiers, Techniciens Indépendants de votre région  
(liste disponible auprès des organismes cités ci-dessus)

Groupement de Développement Forestier : Tél. 02.54.55.20.31  
11, 13, 15 rue Louis-Joseph Philippe - Zone de l'Erigny 41018 Blois.

**Pays de Grande Sologne** : Tél. 02.54.88.62.62 - 18, avenue de la République 41600 Lamotte-Beuvron.

## Bibliographie

**ONCFS, CEMAGREF** : La prise en compte des cervidés dans la gestion des forêts de plaine et de moyenne montagne. A paraître.

**O.N.F.** : Guide Technique Gestion des Populations de Cervidés et de leurs Habitats, 1999.

**Comité National d'Information Chasse-Nature** : Aménagements des Territoires de Chasse/Grand Gibier, 1989.

**C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Centre, 2006.

*Ces fiches sont issues de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Grande Sologne. Elles sont réalisées en partenariat entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF), la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Loir-et-Cher, Action Dynamique Sologne (ADS) et le Comité Central Agricole de la Sologne (CCAS).*

*Avec le concours financier de : Leader + (Pays Grande Sologne), ADS-CCAS, FDC 41, C.R.P.F d'Ile-de-France et du Centre et la DRAF du Centre.*

*Rédaction : Jean-Pierre Loudes - C.R.P.F d'Ile-de-France et du Centre.*

*Merci à la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher, à l'Unité de recherche Ecosystèmes Forestiers du Cemagref, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Loir-et-Cher pour leur relecture attentive.*

Crédit photos : CRPF Ile-de-France - Centre et FDC Loir-et-Cher - Réalisation : Grafity - 02 38 70 83 33